



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de
Pressagny l'Orgueilleux

Envoyé en préfecture le 23/12/2022
Reçu en préfecture le 23/12/2022
Publié le
ID : 027-212704779-20221222-DL58_2022-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **22 décembre 2022 à 19h00** - Date de convocation : **16 décembre 2022**
Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**
Secrétaire de séance : **Madame Marie-Madeleine MAGNAUDEIX**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GUION, LE LAN-LE LUYER, LOCHON, MAGNAUDEIX, WECKSTEIN,

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs :

Mmes, MM. GLEIZES (pouvoir à M. CARRIER), INIGO (pouvoir à Mme MAGNAUDEIX), VAUZOU (pouvoir à M. GUION)

**DELIBERATION n° 58/2022 – RÉNOVATION TROTTOIR ANGLE MARETTE/ANDELYS
DU N° 56 AU N° 44**

M. le Maire explique au conseil que le trottoir faisant l'angle rue de la Marette/route des Andelys, du n° 56 au n°44 est en très mauvais état et risque d'être dangereux pour les passants.

Le coût de ces travaux s'élèveraient à 15 929,00 € HT.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :

- de réaliser les travaux
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y référant.
- d'inscrire cette dépense en section d'investissement au budget primitif 2023.

Le Maire, Pascal MAINGUY

